



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

REUNION SG/DRH/DMAT 3 mars 2014

Participaient à cette réunion demandée par FO Préfectures après le boycott du CT central des préfectures du 30 janvier dernier : Christine MAROT, Marie-Line MISTRETTA et Philippe BÉLAMY.

FO a fait savoir que localement certains Comités Techniques avaient été boycottés faute de dialogue social.

I – PERMIS DE CONDUIRE

SATISFECIT DE L'ADMINISTRATION 85 500 titres expédiés dont 60 % au domicile et 40 % en préfecture. L'ergonomie est adaptée. Le CERFA 06 est un sujet qui pose toujours question. Un séminaire avec les chefs de bureau des préfectures et les délégués à la sécurité routière a été organisé, pour faire remonter les difficultés. Les écoles de conduite posent encore certains problèmes notamment au regard de la mauvaise qualité des formulaires.

Le CTN enregistre un rejet en dessous de 2 %. Il s'agit d'améliorer la productivité. Depuis le 3 mars 2014, le suivi des titres en ligne est opérationnel.

Les écoles de conduite doivent jouer le « jeu » notamment quand le candidat ne réussit pas l'examen.

Pour FO il faut régler en aval mais également en amont cette situation notamment pour le CERFA qui devrait être un document unique (compliqué pour la DMAT), la problématique des stocks et des expéditions. De nombreux dossiers sont bloqués en amont par les services et le taux de 2 % n'est pas le reflet de la réalité. Nous avons demandé le taux d'erreur en amont.

Le constat d'engorgement est général. Il faut noter une explosion des demandes de duplicata.

Le SMS instauré à partir de l'ANTS pour prévenir les usagers ne réglera pas tout.

Pour FO, dans ce contexte contraint, il faut des moyens supplémentaires.

Les propos tenus par le Secrétaire Général pour le basculement à FAETON ne sont pas rassurants !!!!!

Le Secrétaire Général précise qu'une réunion aura lieu le 14 avril 2014 avec les prestataires concernant le projet FAETON qui n'est pas abandonné pour l'instant.

La situation est délicate depuis le 16 septembre 2013. Il faut éviter une situation catastrophique. La version sécurisée coûte plus cher. Il faut s'interroger sur la mise en place d'une puce qui coûte 3,00 €. Il faut savoir que nous ne sommes qu'au début des changements en matière de permis de conduire. Il faut rester modeste en matière de modernisation dans ce contexte difficile. Les vacataires sont nombreux dans les services de la réglementation. Des restrictions d'effectif sont envisagées.

II – LES PASSEPORTS

Pour l'administration, une plate forme par région est prévue. L'objectif est de tendre à un équilibre au sein des régions au regard de chorus et des naturalisations. Il s'agit d'un aménagement du territoire au sein des préfectures. La mise en œuvre doit être rapide. Le déploiement commencerait en septembre 2014 pour les premières. Cela devrait être achevé en fin d'automne 2015.

FO indique qu'il y a beaucoup d'interrogations, notamment pour le respect du maillage et demande une cartographie du dispositif. FO s'interroge sur les besoins en immobilier (archivages des dossiers) et sur les effectifs. En Ile-de-France, il faut noter qu'il n'y a aucune information sur cette thématique.

Les décisions sont prises sans aucun dialogue social. Les personnels de préfectures effectuaient également de la formation auprès des personnels des mairies. Un problème de proximité va surgir. Et pour les passeports d'urgence ? Et pour la fraude ?

Le Secrétaire Général précise que les plates-formes ont pour but d'effectuer des économies et d'alléger le dispositif, *sans être installées au chef lieu de la région.*

Il n'est pas question de mettre en place des plates formes pour les CNI (mais c'est déjà fait !).

5 préfets de région veulent installer les plates formes au chef lieu de la région, notamment dans le Languedoc-Roussillon, l'Auvergne, la Lorraine et en Picardie. Il faut noter la taille critique des deux régions normandes. Dans ce cas, il s'agirait d'un sujet inter-régional.

Des réponses seront apportées à partir de la mi-avril 2014..... après les élections municipales !!!!!

Pour l'immobilier, si les travaux sont trop coûteux, il faudra tenir compte du budget existant en la matière. Dans la négative, il y aura des renoncements pour certains projets.

FO s'interroge pour les prochaines CAP de mutation et les reconversions des personnels.

III – ACCUEIL DES ÉTRANGERS

Des mesures de simplifications seront apportées suite aux 34 déplacements effectués par la mission Béranger en préfecture pour dialoguer avec les agents de préfecture des guichets !!!! (ont-ils pu vraiment s'exprimer?). Le récépissé passera de 4 à 6 mois.

Pour l'interface avec Internet une recherche de réponses plus simples et plus claires. La mise en ligne sera opérationnelle d'ici un mois et demi dans les préfectures des Yvelines et de Seine-Saint-Denis.

Un plan spécifique de formation sera élaboré pour les personnels qui y travaillent. La voie postale sera complétée par la voie électronique.

Des conseils de simplifications seront apportés pour optimiser l'accueil des étrangers et également pour répondre aux contraintes des agents.

FO rappelle qu'une circulaire sur l'amélioration de l'accueil donnait déjà des instructions aux Préfets en décembre 2012. Que s'est-il passé depuis ? Y a t'il eu amélioration ? Il faut croire que non puisqu'on en demande encore plus aux agents.

La réforme du titre de séjour doit permettre plus de souplesse.

La méthode Lean est un outil utile et complémentaire qui permet à l'Administration d'avoir un schéma d'organisation avec des intervenants extérieurs.

Pour FO Préfectures, ARRÊTONS TOUTES LES METHODES LEAN, QUALIPREF LABELLISATION DES PRÉFECTURES.

Le Ministre avait demandé que les membres du corps préfectoral soient présents à l'ouverture des guichets étrangers l'ont- il faits ? NON

FO note également la création d'une nouvelle DNO et regrette vivement que les organisations syndicales n'y soient pas associées.

Le Secrétaire Général confirme cette nouvelle DNO dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) et la planification triennale jusqu'en 2017.

IV – LE SCHÉMA DES EMPLOIS

450 ETPT ont été supprimés en 2013, puis 550 en 2014 et 600 en 2015.

Les leviers d'action seront :

- le taux d'administration (taux d'usagers et nombre de fonctionnaires),
- les critères d'efficience
- la pyramide des âges
- les contraintes locales (notamment les zones urbaines et frontalières).

En métropole, la baisse des effectifs est de 2,2 % et de 2,1 % pour l'outre mer.

FO demande un tableau concernant la baisse des effectifs par région et rappelle que l'Île-de-France perd encore 100 ETPT.

Les réductions d'emplois deviennent insoutenables. FO demande également le nombre de vacataires employés.

FO souligne que 100 % des préfectures sont labellisées et que la pression est mise sur les effectifs avec Lean et Qualipref. L'Administration demande toujours plus !

Après les élections municipales de mars 2014 se poseront les questions du maintien des sous-préfectures, mais aussi de l'avenir des préfectures de département et de leurs missions. Désormais, l'État devra faire annuellement 17 milliards d'économie. Des choix devront être faits.

Sur le plan triennal prochain la diminution des effectifs pourrait être entre -1800 et -2400.

V – LES ASTREINTES

Revendication FORCE OUVRIERE, cette revalorisation était attendue pour aligner le versement de ces indemnités avec celui des DDI.

Les indemnités d'astreintes/interventions sont régies par le décret n° 2002-147 et par l'arrêté du 7 février 2002, applicables aux personnels relevant du régime général.

Il s'agit de consolider les situations pour 2014 avec les provisions budgétaires et d'aligner le taux des différentes astreintes. Un groupe de travail se réunira le 13 mars sur le sujet.

Le Secrétaire Général indique qu'une prochaine réunion aura lieu fin avril 2014.

